



Perte provisoire de la garde de mon enfant

Par jos, le 26/04/2010 à 14:31

Bonjour,

J'ai déménagé le 29 mars dernier avec ma fille dans l'Oise où j'ai acheté une maison. J'ai prévenu par lettre recommandée son père le 26 février dernier juste après avoir eu l'accord de la banque.

Le papa a saisi le tribunal en référé pour une audience le 29 mars dernier. Celle-ci a été repoussée au 21 avril 2010 pour que les avocats puissent préparer leur dossier.

Mon ex, en réponse à son premier dossier à tout modifié dans ses conclusions et les a envoyés à mon avocate la veille au soir du jugement, de ce fait, je n'avais pas les pièces pour me défendre sur tout.

Le juge a ordonné une enquête sociale, il dit que je suis une bonne mère mais il a donné la garde de mon enfant à son père qui a bloqué l'inscription à l'école du village où je vis depuis le 29 mars. De plus, je dois payer une pension de 200€ pour un salaire de 1350 € alors qu'il gagne 3000€ net. Cette décision est provisoire dans l'attente de l'enquête sociale car il estime que j'aurais dû prévenir le papa lors de la signature de la promesse de vente. Si tout cela intervient après la rentrée scolaire prochaine, je sais qu'il donnera la garde définitive à son père.

Ai-je la possibilité de faire annuler ce jugement étant donné que le 29 mars je résidais dans l'Oise, ce que j'avais mis sur le courrier recommandé, et j'ai été jugé à Nanterre.

Merci d'avance pour votre aide.